



DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES

Votre école a été sélectionnée par le ministère de l'Éducation nationale pour participer à un dispositif de déclaration des œuvres dont vous diffusez des copies à vos élèves. Cette déclaration est une obligation prévue par les accords signés entre le ministère de l'Éducation nationale et le CFC.

POURQUOI UNE DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES ?

Ces informations permettent d'identifier les œuvres qui ont effectivement fait l'objet de reproductions afin que le CFC puisse reverser les droits de copie, acquittés par le Ministère, à leurs auteurs et leurs éditeurs.

N.B. : il ne s'agit pas d'un contrôle de votre travail. Votre nom ne doit en aucun cas figurer sur les tableaux à compléter.

EN QUOI CONSISTE CETTE DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES ?

Il s'agit de reporter sur le tableau ci-joint, les références des œuvres dont vous diffusez des copies à vos élèves, pendant une période de 4 semaines consécutives de cours.

Comment compléter le tableau de déclaration ?

À DÉCLARER :

Les extraits d'œuvres de l'ÉCRIT et les IMAGES fixes :

- françaises ou étrangères
- publiées sur support papier ou numérique

telles que :

- les livres : manuels scolaires (papier, numériques), romans, albums jeunesse...
- les journaux, magazines, revues, sites de presse en ligne...
- les fichiers photocopiables
- les images : œuvres d'art, dessins, photographies, illustrations, schémas, graphiques...
- les paroles de chansons, partitions de musique, méthodes...

Attention : les extraits de publications intégrés dans les MONTAGES doivent être déclarés.

NE PAS DÉCLARER :

- Les fichiers portant la mention "Copie autorisée pour une classe" ou "Droit de copie inclus"
- Les documents copiés en un exemplaire pour préparer votre cours

* L'unité de compte est la feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) :

Si l'extrait copié n'occupe pas toute la feuille A4, il faut comptabiliser 0,25 page, 0,5 page ou 0,75 page.

Livres :

- Toujours indiquer les quatre informations suivantes : le titre, l'auteur, l'éditeur et la collection lorsqu'elle existe

Entourer le type de support de l'œuvre copiée

Entourer le(s) mode(s) de diffusion aux élèves
Projection en classe : au moyen d'un vidéo-projecteur, d'un TBI...
Intranet : mise en ligne sur un réseau fermé ou sur un ENT

Œuvre issue :	TITRE/NOM de l'œuvre	AUTEUR(S)	ÉDITEUR (pour les livres)	COLLECTION (pour les livres)	Élèves destinataires MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE	Taille de l'extrait copié (en nombre de pages)	Nombre d'élèves destinataires	Nombre total de copies diffusées	Mode de diffusion aux élèves
d'un support papier d'un support numérique	40 SÉQUENCES D'HISTOIRE AU CE2	F. FONTAINE C. LAMBLIN B. VERLON	RETZ	ATOUTS DISCIPLINES	PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2	0,5	x 28	= 14	Photocopie Projection en classe Intranet/Mél
d'un support papier d'un support numérique	LACLASSE.FR				PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2	1	x 22	= 22	Photocopie Projection en classe Intranet/Mél
d'un support papier d'un support numérique	TOUTE MON ANNÉE DE MATERNELLE, GRANDE SECTION	M. BROSSIER	MAGNARD	TOUTE MON ANNÉE	PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2	2	x 24	= 48	Photocopie Projection en classe Intranet/Mél

Journaux, revues :

- Indiquer seulement le titre du périodique
- Mentions inutiles : titre de l'article, auteur de l'article, date du journal, éditeur du journal

Entourer le niveau des élèves à qui sont remises les copies

Taille de l'extrait copié, exprimée en pages A4 *

Nombre d'élèves auxquels sont destinés les copies ou les projections, méls...

Pour en savoir plus : www.cfcopies.com